



## frais de huissier: qui paie?

Par **terryb**, le **23/06/2009** à **14:31**

Bonjour,

Mon propriétaire m'a donné congé pour récupérer l'appartement et y vivre (par LR 6 mois avant la fin du bail)

Il a demandé à un huissier de gérer ce dossier, mais après l'état des lieux je reçois un chèque de récupération de la caution, mais déduit des frais du huissier!

Le huissier avait fait une facture pour l'agence... mais l'agence ne l'a pas payée et le propriétaire la met à ma charge, est ce vraiment à moi de payer les frais de huissier (74 euros)?

Merci pour vos conseils

Par **terryb**, le **23/06/2009** à **15:07**

bonjour

merci pour votre réponse, mais je pense ne pas être assez claire.

En fait, ce n'était pas les frais de l'état des lieux, qui a été fait sans huissier. Il s'agit des frais du huissier qui a fait le dossier de congé, bien avant l'état des lieux.

Est ce les mêmes lois qui s'appliquent?

Merci